

INDE

Suivi du secteur bancaire : renforcement réglementaire et évolution de la structure de crédit

Depuis l'exercice 2023/24, le système bancaire indien évolue dans un cadre marqué par des tensions ponctuelles de liquidité et un resserrement prudentiel de la RBI. Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité du processus de consolidation du système bancaire, engagé depuis la crise des actifs non performants en 2018 et la restructuration du secteur des Non-Banking Financial Corporation (NBFC) en 2019. Cette note entend apporter des éléments d'analyse sur la compréhension de la structure du système bancaire indien et du rôle différencié de chaque acteur dans le financement de l'économie.

I / Un secteur financier en expansion dans un cadre prudentiel rigoureux mais différencié

Le système bancaire indien est structuré en plusieurs catégories d'institutions, dont certaines relèvent directement du statut de **Scheduled Banks** défini par le *Reserve Bank of India Act*. Ces établissements, placés sous la supervision de la RBI, sont soumis à des exigences strictes en matière de capitalisation et de solvabilité. En contrepartie, ils bénéficient d'un accès direct aux facilités de refinancement et d'intervention de la RBI. Au sein des Schedule Banks, les *Scheduled Commercial Banks* (SCBs) constituent le cœur du système financier et se répartissent en quatre groupes : (i) **les banques publiques**, détenues à plus de 50% par l'Etat indien, centrales dans la distribution de crédit et représentant 56% des actifs et du crédit en 2024/25 ; (ii) **les banques privées**, en forte expansion depuis la libéralisation des années 1990, détenant désormais 38% des actifs et 41% du crédit, contre 22% en 2014/15 ; (iii) **les banques étrangères**, dont la part dans les actifs et crédit reste limitée à 6% ; et (iv) **les banques rurales**, créées pour soutenir le crédit rural¹.

A ces acteurs s'ajoutent **les institutions non inscrites au statut de Scheduled Banks**, porteuses d'initiatives dans le domaine de l'inclusion financière. Il s'agit des banques coopératives non inscrites, des *All India Financial Institutions* (AIFIs), des institutions de microfinance et institutions financières non bancaires (NBFCs)². Bien qu'elles soient supervisées par la RBI, ces dernières ne disposent pas d'une licence bancaire complète et ne peuvent accepter de dépôts à vue, mais jouent un rôle dans l'inclusion financière et le soutien au crédit dans les segments peu servis par les canaux bancaires traditionnels. Les interactions entre les NBFCs et les SCBs demeurent toutefois limitées, bien que des mécanismes de co-octroi de prêts aient été mis en place dans le cadre du *Priority Sector Lending* (cf. infra)³. En outre, le système financier indien dans son ensemble représente désormais près de 190% du PIB. Sur le plan structurel, l'évolution du système bancaire indien témoigne du **développement de l'intermédiation financière, marqué par l'élargissement des dépôts et par une progression mesurable de l'inclusion financière**. L'indice d'inclusion financière élaboré par la RBI, instauré en 2021, montre une amélioration de l'accès aux services bancaires formels, puisqu'il s'élevait à 64,2 en mars 2024 et atteignait 67 à la clôture de l'exercice 2024/25⁴.

Dans ce contexte d'extension du système financier, la robustesse du cadre prudentiel constitue un pilier central. Appliquée par la RBI, aux *Scheduled Banks*, ce dernier est aligné sur les exigences internationales en matière de fonds propres, de liquidité et de gestion des risques définies par **Bâle II et Bâle III**. Il s'avère même plus strict sur plusieurs volets, la RBI appliquant des ratios de capital et de levier supérieurs aux normes minimales, ainsi que des obligations additionnelles de liquidité⁵. Cette rigueur renforcée s'explique, entre autres, par la **crise des actifs non performants, éclatée au milieu des années 2010, conséquence de plusieurs années de pratiques risquées, de défauts en chaîne et de gouvernance lacunaire**. Cet épisode a conduit à l'entrée en vigueur en 2016 de l'*Insolvency and Bankruptcy Code*⁶ ayant permis le recouvrement de près de 45 Mds USD⁷ au cours des dix dernières années et a contribué à la baisse drastique des actifs non performants dans le bilan des banques. Ainsi, le ratio de NNPA (net non-performing assets) des SCBs s'élevait à 0,5% lors du T4 FY25, tandis que le ratio GNPA (gross non performing assets) est revenu de 7,8% en 2015/16 à 2,3% en mars 2025 selon les données

de la RBI. **Toutefois, le durcissement du cadre prudentiel applicable aux SBCs a entraîné un déplacement partiel d'une partie des activités financières vers les NBFCs, où les contraintes prudentielles sont moins fortes**, ce que reflète la hausse continue du nombre de NBFCs depuis l'adoption des normes de Bâle III. En effet, **les NBFCs relèvent d'un cadre différencié, historiquement moins contraignant**, mais progressivement renforcé depuis la faillite d'IL&FS en 2018⁸, et ce afin de réduire les vulnérabilités du secteur et de rapprocher leurs exigences prudentielles de celles applicables aux SCBs. Si cette différenciation réglementaire reflète la diversité des acteurs, elle crée également des incitations à l'arbitrage.

II / Un croissance dynamique du crédit, au profit des MPMEs et du crédit à la consommation

Au cours de la dernière décennie, la croissance du crédit a oscillé **dans une fourchette comprise entre 9 et 15% et tend désormais à progresser de manière modérée**. Selon les dernières données officielles disponibles publiées par la RBI, en août 2025 le crédit enregistrait une croissance de 9,9% en glissement annuel, contre 13,6% l'année dernière à la même période. Parmi les segments les plus dynamiques, les prêts personnels ont enregistré une hausse de 11,8% en g.a., suivis du secteur des services (10,6% en g.a.) et de l'agriculture (7,6% en g.a.) (c.f. annexe 4).

Le segment du crédit aux micros, petites et moyennes entreprises (MPMEs), pilier essentiel de l'économie indienne, représentant 30% du produit intérieur brut indien, a augmenté de 13% en g.a. **Sa progression est facilitée depuis 2020 par une meilleure inclusion financière⁹ et le renforcement du Priority Sector Lending¹⁰ dont les objectifs ont été élargis en 2025**. Cette réglementation impose aux banques commerciales de consacrer aux secteurs prioritaires une part minimale de leurs financements à des conditions plus favorables, dont les MSMEs, longtemps dépendantes du financement informel.

En matière **de crédit alloué aux infrastructures, bien que l'encours bancaire soit élevé, de l'ordre de 150 Mds USD¹¹, la croissance du crédit en la matière reste quasi nulle (+0 à 1%) eu égard à la nature des actifs jugés risqués, complexes et mobilisant les fonds propres à long terme**. Ainsi, les obligations et financements alternatifs (National Bank for Financing Infrastructure & Development (NaBFID))¹², les cofinancements multilatéraux, les fonds d'infrastructure privés, sont devenus les canaux principaux du décaissement des capitaux en matière d'infrastructures.

Si l'on se penche sur l'analyse de la dette des ménages, celle-ci relève que les prêts non liés au logement, **principalement destinés à la consommation, représentaient désormais 55 % de cette dette en mars 2025, et 25,7 % du revenu disponible en mars 2024¹³**. En lien avec l'augmentation conjointe de l'accès aux paiements numériques, l'utilisation des cartes de crédit (c.f. note sur le secteur des NBFCs) et la hausse des revenus disponibles, cette catégorie de prêts a augmenté de manière constante au fil des années, dépassant la croissance des prêts au logement ainsi que celle des prêts octroyés à l'agriculture et aux entreprises. Bien que le niveau d'endettement des ménages demeure contenu (c.f. annexe 5), **cette augmentation du recours au crédit à des fins de consommation soulève des préoccupations en matière de soutenabilité**, cette dette ne créant pas d'actifs générateurs de revenus, souvent faiblement garantie et octroyée à des profils d'emprunteurs considérés à risque (notamment avec une dette déjà existante). Fin 2024, la dette totale des ménages s'élevait à 41,9 % du produit intérieur brut, contre 60,1% en Chine à la même période, et 36,6% au Brésil (c.f. annexe 5), néanmoins avec un PIB par habitant de 2 700 USD¹⁴, les ménages indiens restent particulièrement exposés à un risque d'insolvabilité.

En conséquence, afin de pallier les pratiques à risque des NBFCs et de certaines banques commerciales¹⁵, principales initiatrices de cette montée du crédit à la consommation, et le glissement du nombre croissant de prêts signalés en NNPA, **la RBI s'est vue contrainte de resserrer la réglementation afin d'enrayer tous risques financiers potentiels**. Parmi ces mesures¹⁶ figurait l'instauration en 2023 de pondérations de risques sur les prêts des NBFCs, afin de limiter leur exposition excessive, dispositif levé en avril 2025 dans le contexte de l'assouplissement progressif de la politique monétaire et de la volonté explicite de relancer la progression du crédit dans le cadre de l'objectif de croissance du gouvernement.

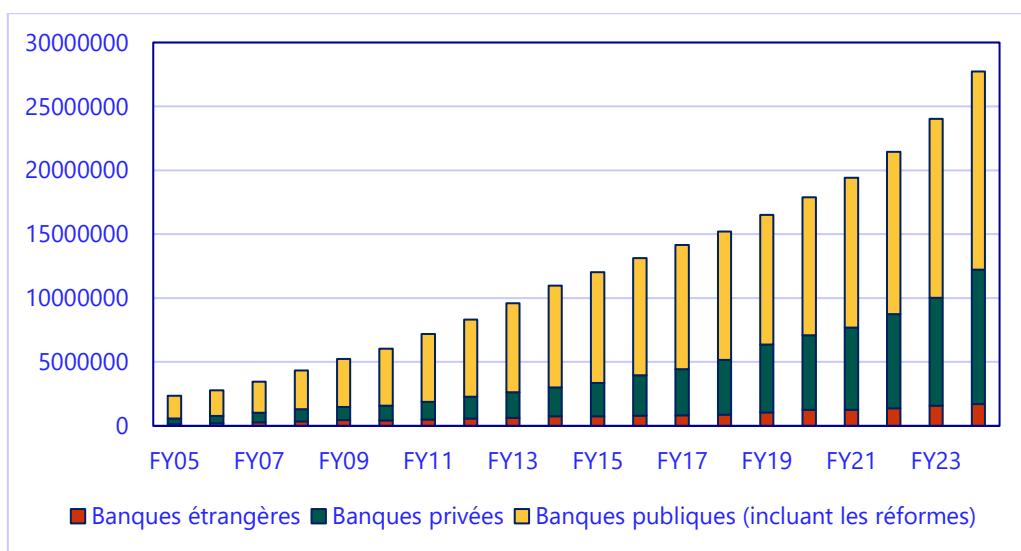
Pour finir, **il convient de souligner que les canaux de financement se diversifient davantage, avec la hausse de la participation des particuliers au marché des capitaux** avec plus de 120 millions d'investisseurs enregistrés en septembre 2025 à la National Stock Exchange (NSE). Les investisseurs répertoriés au sein des fonds communs de placement ont plus que doublé en cinq ans dépassant les 56 millions en octobre 2025. Le marché obligataire des entreprises connaît également un essor notable avec un montant record de 124,8 Mds USD atteint en 2024, (+9 % en g.a.)¹⁷ et 121 Mds USD en 2025.

Annexe

Annexe 1 : Synthèse du système bancaire indien

Type d'institution	Type de banque	Supervision RBI	Dépôts autorisés ?
Banques commerciales inscrites (Scheduled Commercial Banks)	• Banques publiques (Public Sector Banks) • Banques privées • Banques étrangères • Banques rurales régionales (RRBs)	Oui	Oui (dépôts à vue)
Banques coopératives urbaines et rurales	• Banques coopératives urbaines (UCBs) • Banques coopératives rurales	Supervision conjointe : RBI et autorités des États fédérés	Oui, mais avec restrictions
Institutions financières nationales (AIFIs)	• NABARD • SIDBI • EXIM Bank • NHB	Oui	Non
Sociétés financières non bancaires (NBFCs)	• NBFC de crédit (NBFC-ICC) • NBFC spécialisées en microfinance (NBFC-MFI) • NBFC logement (HFC) • NBFC infrastructure, etc.	Oui	Non
Institutions de microfinance non-NBFC	ONG, coopératives, mutualistes, trusts	Variable	Non

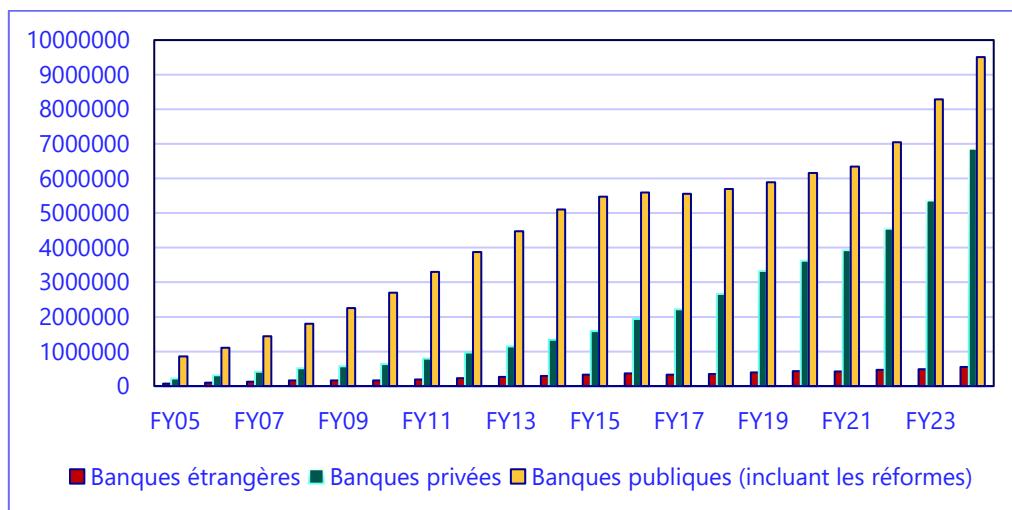
Annexe 2 : Évolution de la répartition des actifs bancaires (en INR crores) par typologie d'acteurs (*Schedule Commercial Banks*)



Source : RBI (*Schedule Commercial Banks data*) et Calcul du SER

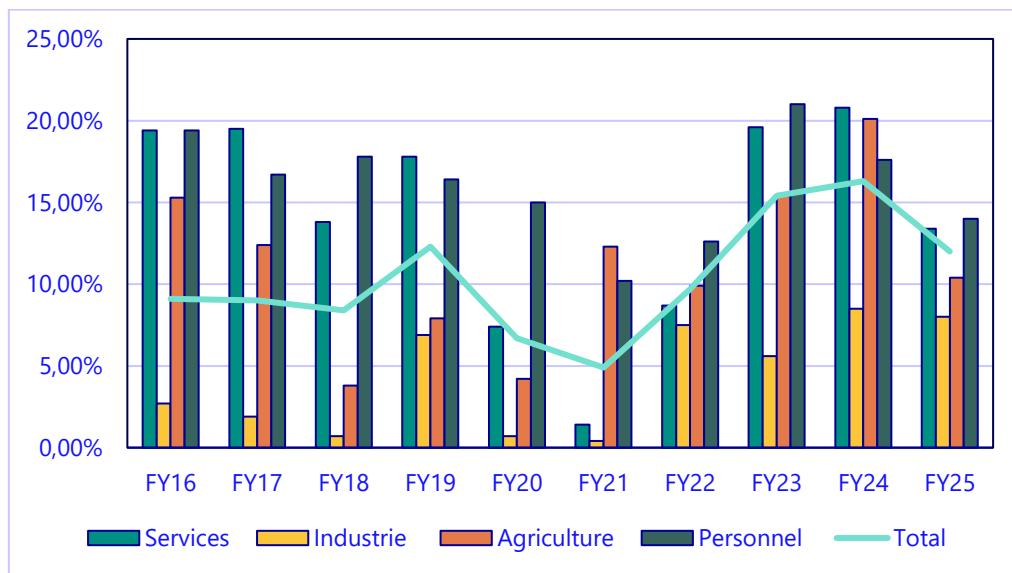
NB Annexe 2 et 3 : Les Public Sector Banks (PSBs) sont le résultat d'un processus de consolidation mené entre 2017 et 2020. Avant cette période, elles étaient réparties en deux catégories, à savoir les banques nationalisées d'une part, et la State Bank of India et ses banques associées d'autre part. A l'issue des regroupements successifs, le nombre de banques publiques est passé de 27 à 12. La mention « calcul du SER » renvoie ainsi à l'agrégation des actifs et du crédit de l'ensemble de ces entités publiques sous l'intitulé de « banques publiques (incluant les réformes) », afin d'en simplifier la lecture.

Annexe 3 : Évolution de la répartition du crédit bancaire (en INR crores) par typologie d'acteurs (*Schedule Commercial Banks*)



Source : RBI (*Schedule Commercial Banks data*) et Calcul du SER

Annexe 4 : Croissance du crédit bancaire entre les exercices budgétaires 2019 et 2025 (en %)



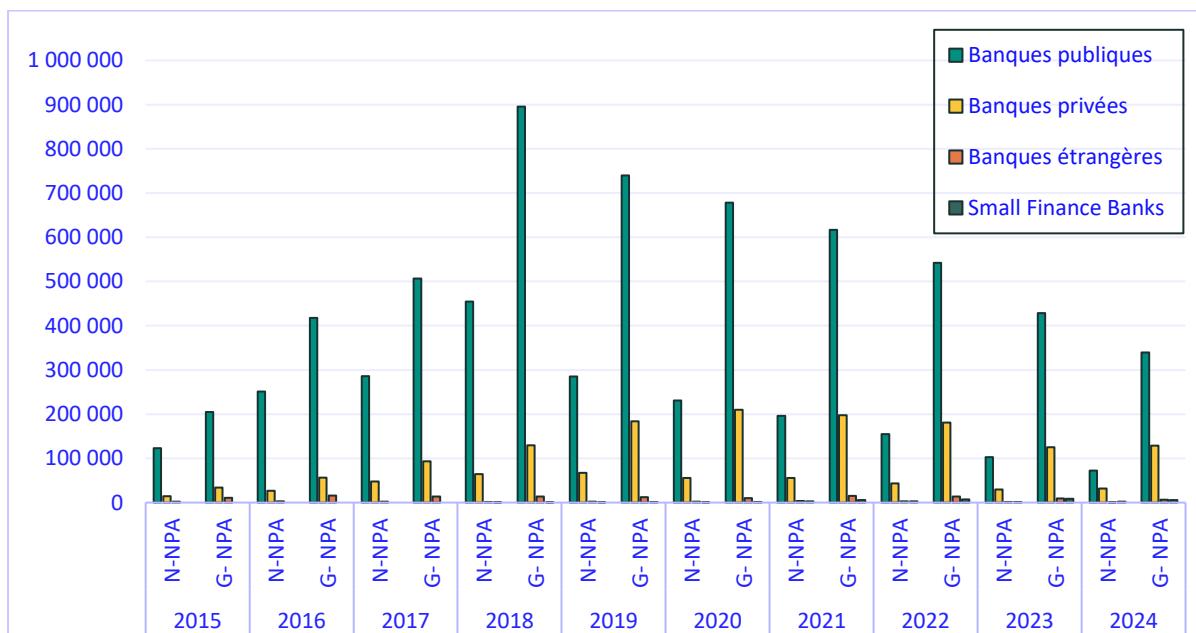
source : RBI, structural development of credit in India

Annexe 5 : Endettement des ménages de 2019 à 2024 en Inde versus Pays émergents (en % du PIB)



source : BIS

Annexe 6 : Évolution des actifs non performants bruts et nets entre 2015 et 2024 (en INR crores)



source : RBI

Notes de fin

¹ Au 1^{er} août 2025, le secteur bancaire commercial indien se compose de 12 banques du secteur public, 21 banques privées, 28 banques régionales rurales, 44 banques étrangères, 11 *small finance banks*, et cinq banques de paiement.

² Cf. Note 25-107 – Les sociétés financières non bancaires, un risque systémique pour le système financier indien ?

³ [Co-origination of loans by Banks and NBFCs for lending to priority sector \(RBI, 2018\)](#)

⁴ Cf. Inclusion financière : des grandes avancées contrastées – Août 2025

⁵ La Banque centrale indienne a maintenu le ratio de réserves obligatoires (CRR), soit la part des dépôts totaux d'une banque qui doit être conservée en cash auprès de la RBI sans générer d'intérêt, à un niveau de 3,25 %. Plus tôt en juin, la Banque centrale a annoncé une réduction de 100 points de base, de 4 % à 3 %, devant être mise en œuvre en quatre phases de 25 points de base chacune, à partir de septembre 2025. En plus du CRR, la RBI impose le Statutory Liquidity Ratio (SLR), qui représente la part des dépôts qu'une banque doit conserver sous forme d'actifs liquides, et ce, afin de garantir que les banques maintiennent un niveau minimum d'actifs liquides. Ce mécanisme n'existe pas en Europe directement, mais les objectifs pourraient être comparables au Liquidity Coverage Ratio (LCR), bien que ce dernier soit un stress-test et non un ratio statistique.

⁶ Ce dernier permet permettant la résolution des insolvences non seulement en autonomisant les créanciers des banques mais également en engendrant un changement de comportement dans la relation entre les différents parties-prenantes.

⁷ <https://www.financialexpress.com/business/insolvency-recovery-a-third-of-claims-3996696>. Cette amélioration a également été stimulée par les ventes de dettes aux entreprises de recouvrement d'actifs afin de nettoyer davantage les bilans bancaires.

⁸ IL&FS, principale société indienne de financement des infrastructures, a fait défaut sur ses paiements envers ses prêteurs, déclenchant un mouvement de panique sur le marché. Le montant total des sommes dues dépasse 10 Mds USD. Le groupe finançait des projets d'infrastructure à maturité longue avec des emprunts à court terme, créant un important « mismatch » de liquidité. Lorsque les coûts de refinancement ont augmenté, le groupe n'a plus été en mesure de renouveler ses dettes.

⁹ On répertorie une multitude de programmes gouvernementaux ayant permis une meilleure inclusion financière des MPMEs tels que le « Udyam Registration Portal » qui permet l'enregistrement gratuit et numérique des MPMEs afin d'obtenir plus facilement des prêts bancaires, subventions et accès aux programmes gouvernementaux. Le programme « Pradhan Mantri Mudra Yojana » (PMMY), lancé en 2015, facilite l'accès au financement des MPMEs, notamment des entrepreneurs, dans le secteur informel, via l'octroi par les banques commerciales, les NBFCs ou les coopératives, des micro-prêts (max 11k USD) afin de démarrer la phase de démarrage et de consolider leurs activités. À noter également l'existence du « Credit Guarantee Fund Trust » créé afin de couvrir le risque bancaire des prêts à destination des MPMEs souvent perçus comme à risques. Il permet également aux banques d'octroyer des prêts sans demander de garanties physiques.

¹⁰ Le *Priority Sector Lending*, politique introduite dans les années 1970, désigne l'obligation faite aux banques d'accorder une partie de leurs prêts à certains secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique du pays. L'objectif de cette directive est de corriger les déséquilibres d'accès au crédit, notamment d'entreprises situées en zone rurale ou les acteurs exclus du système bancaire formel.

¹¹ Selon les données de la CFI, Construction Federation of India : [jan-28-25.pdf](#)

¹² La 'National Bank for Financing Infrastructure & Development', en complément du pipeline national d'infrastructures (National Infrastructure Pipeline), existe depuis 2021 et permet de promouvoir le financement des grands projets d'infrastructures. Jusqu'à mars 2024, elle avait approuvé des projets pour un montant de maximal de 10 Mds USD dans divers sous-secteurs d'infrastructures (routes, énergie renouvelable, assainissement de l'eau, etc.) et prévoit d'approuver plus de 35 Mds USD d'ici mars 2026. Afin de débloquer les goulets d'étranglement systémiques du financement des infrastructures, l'institution propose un système de garantie nommé le Partial Credit Enhancement (PCE) allant jusqu'à 20% du montant aux sociétés d'infrastructures émettant des obligations, souvent exposées à de mauvaises notations, afin d'améliorer leur accès aux marchés des capitaux mais également au crédit bancaire, et ce, à des taux plus avantageux. <https://www.impriindia.com/insights/nabfid> ;

¹³ [OFSRJUNE20253006258AE798B4484642AD861CC35BC2CB3D8E.PDF](#) ;

¹⁴ Selon les données de la Banque mondiale en 2024 : [GDP per capita \(current US\\$\) | Data](#)

¹⁵ Comme la concentration de prêts à destination de secteurs risqués à rendements rapides, l'octroi de prêts sans garantie de sécurité ou l'utilisation de produits financiers non transparents afin de lever des fonds plus rapidement.

¹⁶ En ce domaine, la RBI a également mis en place la Scale-Based Regulation (SBR), entrée en vigueur en 2022, un cadre de régulation à destination des NBFCs permettant de renforcer les exigences en matière de capital, de gouvernance, de régulation prudentielle.

¹⁷ Malgré cette croissance notable en termes absolus, la profondeur du marché reste limitée, les investisseurs institutionnels dominant le marché avec un taux détention de 95 %. [India's corporate bond market booms: Record Rs 10 trillion raised in corporate bonds in 2025, says Rajkumar Subramanian of PL Wealth - The Economic Times](#)